|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | ECE/TRANS/WP.29/GRBP/2020/7 |
| _unlogo | **Conseil économique et social** | Distr. générale17 juin 2020FrançaisOriginal : anglais |

**Commission économique pour l’Europe**

Comité des transports intérieurs

**Forum mondial de l’harmonisation
des Règlements concernant les véhicules**

**Groupe de travail du bruit et des pneumatiques**

**Soixante-douzième session**

Genève, 7-9 septembre 2020

Point 1 de l’ordre du jour provisoire

**Adoption de l’ordre du jour**

 Ordre du jour provisoire annoté de la soixante-douzième session[[1]](#footnote-2)\*, [[2]](#footnote-3)\*\*

Qui se tiendra au Palais des Nations, à Genève, du 7 septembre à 14 h 30 au 9 septembre 2020 à 17 h 30

 I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l’ordre du jour.

2. Règlement ONU no 41 (Bruit émis par les motocycles).

3. Règlement ONU no 51 (Bruit des véhicules des catégories M et N).

4. Règlement ONU no 138 (Véhicules à moteur silencieux).

5. Pneumatiques :

a) Règlement ONU no 30 (Pneumatiques pour voitures particulières et leurs remorques) ;

b) Règlement ONU no 54 (Pneumatiques pour véhicules utilitaires et leurs remorques) ;

c) Règlement ONU no 75 (Pneumatiques des véhicules de la catégorie L) ;

d) Règlement ONU no 106 (Pneumatiques pour véhicules agricoles et leurs remorques) ;

e) Règlement ONU no 117 (Pneumatiques − Résistance au roulement, bruit de roulement et adhérence sur sol mouillé) ;

f) Règlement ONU no 124 (Roues de rechange pour voitures particulières) ;

g) Règlement ONU no 141 (Systèmes de surveillance de la pression des pneumatiques) ;

h) Règlement ONU no 142 (Montage des pneumatiques).

6. Projet de Règlement ONU sur les avertisseurs de marche arrière.

7. Échange d’informations sur les prescriptions nationales et internationales en matière de niveau sonore.

8. Propositions d’amendements à la Résolution d’ensemble sur la construction des véhicules.

9. Mise au point d’une homologation de type internationale de l’ensemble du véhicule.

10. Points à retenir des dernières sessions du Forum mondial de l’harmonisation des Règlements concernant les véhicules.

11. Échange de vues sur les travaux futurs du Groupe de travail du bruit et des pneumatiques.

12. Questions diverses.

13. Ordre du jour provisoire de la prochaine session.

14. Élection du Bureau.

 II. Annotations

 1. Adoption de l’ordre du jour

Conformément à l’article 7 du chapitre III du Règlement intérieur (TRANS/WP.29/690, Amend.1 et Amend.2) du Forum mondial de l’harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29), le premier point de l’ordre du jour provisoire est son adoption.

 Document(s) :

ECE/TRANS/WP.29/GRBP/2020/7.

 2. Règlement ONU no 41 (Bruit émis par les motocycles)

Le GRBP est invité à examiner une proposition de série 05 d’amendements présentée par les experts du groupe de travail informel des prescriptions supplémentaires concernant les émissions sonores.

 Document(s) :

ECE/TRANS/WP.29/GRBP/2020/9.

Le GRBP examinera une proposition établie par l’expert de l’Association internationale des constructeurs de motocycles (IMMA), qui vise à harmoniser le Règlement ONU no 41 avec la norme ISO 10844:2014[[3]](#footnote-4).

 Document(s) :

ECE/TRANS/WP.29/GRBP/2020/18.

 3. Règlement ONU no 51 (Bruit des véhicules des catégories M et N)

En lien avec le point 2 de l’ordre du jour, le GRBP sera informé des activités du groupe de travail informel des prescriptions supplémentaires concernant les émissions sonores et examinera son mandat révisé.

 Document(s) :

ECE/TRANS/WP.29/GRBP/2020/10.

Le GRBP voudra sans doute être informé des activités du nouveau groupe de travail informel de l’incertitude des mesures.

 4. Règlement ONU no 138 (Véhicules à moteur silencieux)

Le GRBP examinera de nouvelles propositions, le cas échéant.

 5. Pneumatiques

 a) Règlement ONU no 30 (Pneumatiques pour voitures particulières et leurs remorques)

Le GRBP est invité à examiner une proposition de l’expert de la France.

 Document(s) :

ECE/TRANS/WP.29/GRBP/2020/21.

Le GRBP examinera aussi une proposition de l’expert de l’Organisation technique européenne du pneumatique et de la jante (ETRTO).

 Document(s) :

ECE/TRANS/WP.29/GRBP/2020/12.

 b) Règlement ONU no 54 (Pneumatiques pour véhicules utilitaires et leurs remorques)

Le GRBP est invité à examiner une proposition soumise par les experts de l’ETRTO.

 Document(s) :

ECE/TRANS/WP.29/GRBP/2020/13.

 c) Règlement ONU no 75 (Pneumatiques des véhicules de la catégorie L)

Le GRBP examinera une proposition de l’expert de l’ETRTO.

 Document(s) :

ECE/TRANS/WP.29/GRBP/2020/14.

 d) Règlement ONU no 106 (Pneumatiques pour véhicules agricoles et leurs remorques)

Le GRBP examinera une proposition de l’expert de l’ETRTO.

 Document(s) :

ECE/TRANS/WP.29/GRBP/2020/15.

 e) Règlement ONU no 117 (Pneumatiques − Résistance au roulement, bruit de roulement et adhérence sur sol mouillé)

Le GRBP examinera deux propositions soumises par les experts de l’ETRTO.

 Document(s) :

ECE/TRANS/WP.29/GRBP/2020/16 et ECE/TRANS/WP.29/GRBP/2020/17.

Le GRBP pourra reprendre ses débats sur la proposition concernant les dispositions relatives aux pneus neige, soumise par le groupe d’experts intéressés.

 Document(s) :

ECE/TRANS/WP.29/GRBP/2019/14.

Le GRBP sera informé des activités du groupe de travail informel de l’adhérence sur sol mouillé des pneumatiques usés et il examinera une proposition de mandat révisé pour ce groupe, ainsi qu’un amendement complémentaire soumis par l’expert de la Commission européenne.

 Document(s) :

ECE/TRANS/WP.29/GRBP/2020/11 et document informel GRBP-72-02.

 f) Règlement ONU no 124 (Roues de rechange pour voitures particulières)

Le GRBP est invité à examiner une proposition soumise par l’expert de la Fédération de Russie, qui vise à aligner les critères relatifs à la baisse totale de la pression de gonflage dans la minute qui suit l’achèvement de l’essai, conformément aux prescriptions du paragraphe 3 de l’annexe 8 et de l’alinéa c) du paragraphe 5 de l’appendice de ladite annexe.

 Document(s) :

ECE/TRANS/WP.29/GRBP/2020/8.

 g) Règlement ONU no 141 (Systèmes de surveillance de la pression des pneumatiques)

Le GRBP examinera une proposition de nouvelle série d’amendements soumise par l’équipe spéciale des systèmes de surveillance de la pression des pneumatiques et du montage des pneumatiques (TF TPMSTI), qui tend à aligner le Règlement ONU no 141 sur les dispositions du Règlement 2019/2144 de l’Union européenne et à introduire des prescriptions relatives à ce type de systèmes pour toutes les catégories de véhicules.

 Document(s) :

ECE/TRANS/WP.29/GRBP/2020/20.

 h) Règlement ONU no 142 (Montage des pneumatiques)

Le GRBP examinera une proposition de nouvelle série d’amendements soumise par la TF TPMSTI, qui tend à aligner le Règlement ONU no 142 sur les dispositions du Règlement 2019/2144 de l’Union européenne et à introduire des prescriptions relatives au montage des pneumatiques pour toutes les catégories de véhicules.

 Document(s) :

ECE/TRANS/WP.29/GRBP/2020/19.

 6. Projet de Règlement ONU sur les avertisseurs de marche arrière

Le GRBP sera informé des activités de l’équipe spéciale des avertisseurs de marche arrière (TF RW) ainsi que de sa coopération avec le Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (GRSG) sur cette question.

 7. Échange d’informations sur les prescriptions nationales et internationales en matière de niveau sonore

Le GRBP poursuivra son échange de vues sur l’élaboration de prescriptions nationales ou régionales et internationales en matière de niveau sonore.

 8. Propositions d’amendements à la Résolution d’ensemble sur la construction des véhicules

Le GRBP examinera de nouvelles propositions, le cas échéant.

 9. Mise au point d’une homologation de type internationale de l’ensemble du véhicule

Le GRBP sera informé de l’état d’avancement de la mise en œuvre de l’homologation de type internationale de l’ensemble du véhicule (IWVTA) (Règlement ONU no 0).

 10. Points à retenir des dernières sessions du Forum mondial de l’harmonisation des Règlements concernant les véhicules

Le GRBP sera informé par le secrétariat des points à retenir des dernières sessions du WP.29 sur des questions qui le concernent et sur des questions communes.

 11. Échange de vues sur les travaux futurs du Groupe de travail du bruit et des pneumatiques

Le GRBP pourra examiner la liste des priorités à prendre en considération dans ses futurs travaux.

 Document(s) :

Document informel GRBP-71-22-Rev.1.

 12. Questions diverses

À sa session précédente, le GRBP a été informé de l’état d’avancement des travaux relatifs à la base de données pour l’échange d’informations concernant l’homologation de type (DETA) (GRBP-71-03) et il a décidé d’étudier, à sa session suivante, la question de savoir si l’identifiant unique pourrait remplacer les marques E classiques dans les Règlements ONU qui relèvent de sa compétence.

 Document(s) :

Document informel GRBP-71-22-Rev.1.

L’expert de la France a soumis un projet de calendrier des réunions de 2020 présentant un intérêt pour les experts du GRBP (GRBP-71-13-Rev.2). Celui-ci a accueilli favorablement ledit document, comme outil de planification utile, et il a invité ses groupes de travail informels et ses équipes spéciales à communiquer des données actualisées à l’expert de la France, dans l’optique d’afficher sur le site Web du GRBP un calendrier des réunions actualisé.

 Document(s) :

Document informel GRBP-71-13-Rev.2.

Le GRBP examinera d’autres questions, si nécessaire.

 13. Ordre du jour provisoire de la prochaine session

Le GRBP est invité à donner des indications concernant l’ordre du jour provisoire de la prochaine session, qui devrait se tenir à Genève du 26 janvier 2020 à partir de 14 h 30 au 29 janvier 2020 à 12 h 30.

 14. Élection du Bureau

Conformément à l’article 37 du règlement intérieur (TRANS/WP.29/690 et Amend.1), le GRBP élira le Président et le Vice-Président pour les sessions prévues en 2020.

1. \* Pour des raisons d’économie, les représentants sont priés de se rendre à la session munis de leurs exemplaires de tous les documents pertinents. Aucun document ne sera distribué en salle de réunion. Avant la session, les documents peuvent être téléchargés à partir du site Web de la Division des transports durables de la CEE ([www.unece.org/trans/main/wp29/wp29wgs/wp29grb/grb2020.html](http://www.unece.org/trans/main/wp29/wp29wgs/wp29grb/grb2020.html)). À titre exceptionnel, ils peuvent également être obtenus par courrier électronique (GRBP@un.org). Durant la session, les documents officiels peuvent être obtenus auprès de la Section de la distribution des documents de l’ONUG (bureau C.337 au 3e étage du Palais des Nations). Les versions traduites de ces documents sont disponibles en accès public sur le Système de diffusion électronique des documents (SEDOC), à l’adresse <http://documents.un.org/>. [↑](#footnote-ref-2)
2. \*\* Les représentants sont priés de remplir le formulaire d’inscription disponible sur le site Web de la CEE (<https://uncdb.unece.org/app/ext/meeting-registration?id=_xyuSv>). À leur arrivée au Palais des Nations, ils doivent retirer un badge à la Section de la sécurité́ et de la sûreté́, située au Portail de Pregny (14, avenue de la Paix). En cas de difficulté, ils sont invités à contacter le secrétariat par téléphone (poste 74323). Un plan du Palais des Nations et d’autres renseignements utiles sont disponibles à l’adresse <http://www.unece.org/fr/info/events/informations-pratiques-pour-les-delegues.html>. [↑](#footnote-ref-3)
3. ISO : Organisation internationale de normalisation [↑](#footnote-ref-4)